

PROPOSITION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE
POUR LES
PISTES DE KARTING - QUADS - MINI-MOTOS

Compagnie :

Intermédiaire :

Seule, une proposition très complète, accompagnée obligatoirement de l'arrêté d'homologation du circuit et du plan de la piste, permet aux Assureurs d'apprécier le risque à sa juste valeur et de déterminer la prime.

① VOTRE STRUCTURE

Nom de la structure

Adresse

Nom et prénom du responsable

Téléphone Fax

E-mail

② VOTRE ACTIVITÉ

Activité exacte (exploitant de piste de Karts / Quads / Mini-Motos / École de pilotage / etc.)

Organisez-vous des compétitions en Karting-Loisir / Quads / Mini-Motos (challenges, Trophées d'entreprise) ?

Activité créée en

Piste intérieure ou extérieure

Nombre de pistes

Longueur de la ou des pistes (*joindre le plan de la ou des pistes et des installations*)

Homologation de la piste (*joindre l'arrêté délivré par l'autorisation administrative et/ou sportive*)

Nombre de salariés permanents Temporaires

Dernier chiffre d'affaires

③ VOS LOCAUX

Êtes-vous propriétaire ou locataire des murs ?

Si locataire, partiel ou total

Nature de la construction

Nature de la couverture

Surface développée des locaux

Protection le long des pistes vis-à-vis des spectateurs

Protection contre l'incendie (extincteurs)

Présence d'installations telles que buvette, jeux d'agrément, etc.

N.B. : Joindre le plan détaillé de la ou des pistes et des installations.

④ VOS KARTS / QUADS / MINI-MOTOS

Nombre de Karts / Quads / Mini-Motos propriété du prospect

Type et cylindrée des Karts / Quads / Mini-Motos

Nombre maximum de Karts / Quads / Mini-Motos circulant simultanément sur chaque piste

- Piste 1
- Piste 2
- Piste 3
- Piste 4
- Piste 5

LES RÉPONSES FAITES AU PRÉSENT QUESTIONNAIRE-PROPOSITION SONT SOUMISES, EN CAS D'OMISSION, D'INEXACTITUDE OU DE FAUSSE DÉCLARATION, AUX SANCTIONS PRÉVUES PAR LES ARTICLES L 113-8 et L 113-9 DU CODE DES ASSURANCES.

Fait à le / /

L'intermédiaire

Le Proposant